« Si tu n’avortes pas, je te ferai la misère ! » : À Saint-Etienne, avec neuf mentions à son casier judiciaire, Mohamed est a nouveau condamné à une amende de 1200 € pour avoir menacé et harcelé sa compagne

19/09/2022 à 11h20



[…]

Les faits se déroulent en 2021 à Saint-Etienne. Madame annonce attendre un heureux événement. Et Mohamed le prend mal. Avec des menaces très élégantes, du style ***« Si tu n’avortes pas, je te ferais la misère »*** Et un harcèlement dans les règles : la jeune femme est inondée de messages, subit des intimidations et des visites à son domicile. « Au point que ses proches ont été contraints de venir dormir chez elle car elle avait peur », précise la présidente du tribunal.

L’homme a déjà été condamné neuf fois. « La violence, ça revient dans votre casier », souligne la présidente.

[…]

Mohamed est condamné à cent vingt jours-amendes à 10 euros. Depuis les faits, une ravissante petite fille est née. Madame ne s’est pas constituée partie civile. Elle a revu Monsieur, ils se sont même installés ensemble. La présidente prévient le condamné. « *Vous n’avez pas supporté qu’on vous impose quelque chose que vous n’aviez pas décidé. Le tribunal vous invite à être vigilant quant à vos réactions à venir : ce n’est pas simple d’élever un enfant…* »

Le Progrès